

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de Ruelisheim  
de la séance du 7 novembre 2019**

Le sept novembre deux mille dix-neuf à vingt heures, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, DUSSOURD Francis.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :** FAIVRE Jean-Michel, Adjoint ; BADER Pascale, Adjointe ; SCHIRCK Damien, Adjoint ; MONGIN Paulette, Adjointe ; VOGEL Maurice ; KOEGLER Sabine ; FRARE Francis ; MOST Gérard ; SCHMUCK Corinne ; RAMUNDI Robert ; GIRARD Francis ; NICOLOSI Nathalie ; GOLLING Karine ; NISSELIÉ Michaël ; BIHR Camille ;

**Absent(e)(s) :**

VOGT Clémence.

**Excusé(e)(s) :**

PLAISANT Charles ; HORN Patricia ;

**Assiste à la séance :**

RICKLIN Anne-Sophie, désignée secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire** souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, au public et à la presse

### Communications du Maire

- **Dimanche 10 novembre** : 10h Messe, Cérémonie au Monument aux morts, Inauguration de la Place
- **Jeudi 14 novembre** : don du sang (F)
- **Week-end du 16 – 17 novembre** : Fête Ste Cécile (F)
- **Dimanche 17 novembre 2019** : photo du conseil municipal Parvis de la Mairie
- **Jeudi 21 novembre** : Pèlerinage ND du Chêne – 10h
- **Jeudi 21 novembre** : Remise des prix « Maisons Fleuries » (F)
- **Samedi 23 novembre** : Banquet Ste-Barbe Sapeurs-Pompiers (F)
- **Week-end du 30 novembre – 1<sup>er</sup> décembre** : Banque Alimentaire (M)
- **Week-end du 30 novembre – 1<sup>er</sup> décembre** : Marché du Noël AFR (F)
- **Dimanche 8 décembre** : Fête patronale Ste Barbe et St Nicolas
- **Mardi 10 décembre** : Fête de Noël des Dames de la Gym (F)
- **Samedi 14 décembre** : Fête de Noël des enfants de la Gym (CS)
- **Dimanche 15 décembre** : Fête des Aînés (CS)
- **Jeudi 26 décembre** : Pèlerinage ND du Chêne 10 h.

(CS)Complexe Sportif « Edmond VOGT » ;(F) Foyer St Nicolas à Ruelisheim ;(M) Mairie ;(MA) Maison des Associations

Remerciements adressés aux membres du Conseil Municipal par :

- Mme et M. Henri ZIMMERMANN pour l'aimable attention lors de leurs noces de platines.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. L'assemblée peut valablement délibérer.

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 19 septembre 2019,
2. Sécurité en traverse d'agglomération : programme 2020,
3. Aménagement de la Place du Village : mise en place de toilettes publiques
4. Avis sur le projet de Plan Local de l'Habitat arrêté,
5. Demande de subvention,
6. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
7. Interventions des délégués communautaires,
8. Divers.

**POINT 1 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 19 septembre 2019,**

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2019 en redonnant lecture des points de l'ordre du jour.

Il le soumet à l'approbation des Conseillers Municipaux. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**POINT 2 : Sécurité en traverse d'agglomération : programme 2020,**

La commission des travaux réunie le 9 octobre a étudié les propositions du cabinet Schaller-Roth-Simler pour l'aménagement de l'entrée de ville Rue de Wittenheim et la création d'un cheminement piétons ainsi que l'aménagement du carrefour au droit de la future résidence âges et vie, rue de la Chapelle.

Concernant la rue de Wittenheim, la commission a choisi la variante 1/3 portant en l'aménagement d'une chicane en forme de S avec îlot séparateur. Un trottoir conforme aux normes sera également aménagé jusqu' à la rue Principale. Ces travaux sont estimés à 90 000 € pour la création de la chicane et 68 400 € pour l'aménagement du trottoir.

Concernant la rue de la Chapelle, la commission a choisi la variante 3/3 portant en l'aménagement d'un plateau sur élevé ; ces travaux sont estimés à 67 680 €

Le conseil municipal, après délibération,

-  **Approuve** les choix de la commission
  
-  **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à engager les différentes procédures de consultations et à signer toutes pièces y afférent

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

**POINT 3 : Aménagement de la Place du Village : mise en place de toilettes publiques**

Monsieur Faivre rend compte des conclusions de la commission travaux réunie le 9 octobre. 3 offres conformes ont été réceptionnées et analysées par la commission.

Candidats	sol	finition extérieure	finition intérieure	lave main	cuvette	porte	accessoires	Montant de l'offre HT	Montant de l'offre TTC	Délai
SAGELEC	carrelage lavage auto	bois	anti graffiti	polyester auto eau savon séchage	ceramique poly desinfection auto	alu	inox	24 900.00	29 980.00	12 semaines
TOILITECH	alu rayé lavage auto	béton	stratifié HPL	inox auto eau savon séchage	inox desinfection auto	inox	inox	44 950.00	53 940.00	12 semaines
MUB	granito poli lavage manuel	beton planchette	granito poli	manuel	manuel	inox	inox	18 500.00	22 200.00	janv-20
	granito poli lavage auto	beton planchette	granito poli	manuel	manuel	inox	inox	19 990.00	23 988.00	janv-20
	granito poli lavage auto	beton planchette	granito poli	manuel	inox desinfection auto	inox	inox	24 950.00	29 940.00	janv-20

La commission a retenu la proposition de l'entreprise MUB pour un montant de 24 950 €

Le Conseil municipal, après délibération

- ✚ **Approuve** le choix de la commission
- ✚ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à engager les travaux et signer toutes pièces y afférent

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

**POINT 4. Avis sur le projet de Plan Local de l'Habitat arrêté,**

Lors du Conseil d'Agglomération du 30 septembre 2019, m2A a arrêté le projet de Programme Local de l'habitat (PLH).

Selon le Code la Construction et l'Habitation, le PLH définit pour une durée de 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant notamment à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale ainsi qu'à assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements au sein de l'agglomération.

Ces objectifs et ces principes tiennent compte de l'évolution démographique et économique, de l'évaluation des besoins des habitants actuels et futurs, de la desserte en transports, des équipements publics et de la nécessité de lutter contre l'étalement urbain. De plus, le PLH doit être compatible avec les orientations du SCOT approuvé en mars 2019, ainsi que celles du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées signé en décembre 2018 et du Schéma

Départemental d'accueil des Gens du Voyage. Il indique également les moyens qui seront mis en œuvre par les différents acteurs pour parvenir aux objectifs qu'il a fixés.

Le PLH se compose d'un diagnostic territorial qui expose les enjeux pour m2A, d'un Document d'Orientations explicitant notamment les principes de la future intervention de m2A en matière d'habitat et d'un Programme d'Actions qui est la déclinaison opérationnelle des orientations précédemment définies.

Ainsi, à l'issue du diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du nouveau PLH, 8 enjeux forts sont apparus pour m2A :

- maintenir la croissance démographique du territoire et augmenter l'attractivité résidentielle de sa ville centre,
- s'adapter au vieillissement de la population tout en conservant et en capitalisant sur les jeunes,
- réduire la vacance, notamment dans le parc privé,
- maintenir le rythme de production de logements neufs,
- repérer et agir sur les copropriétés fragiles,
- rénover le parc de logements anciens de m2A,
- mettre en œuvre les objectifs de la loi SRU en termes de production de Logements Sociaux,
- se doter d'une stratégie concernant l'hébergement.

M2A a souhaité inscrire le futur PLH dans une logique de co-construction, de partage avec l'ensemble des parties prenantes (communes, État, associations...).

Plusieurs ateliers projets se sont ainsi tenus en présence des communes et des partenaires de l'habitat entre juin 2018 et avril 2019 pour faire émerger des orientations au regard des enjeux. Quatre orientations ont été retenues pour guider la future politique de l'habitat sur l'agglomération :

- maintenir le rythme de construction de logements neufs en assurant une production équilibrée sur le territoire, accessible en prix et répondant aux besoins,
- accroître la qualité du parc de logements existants pour le rendre plus attractif,
- bâtir une agglomération inclusive pour tous les publics,
- animer le PLH.

Ces orientations se déclinent dans un programme d'une vingtaine d'actions répondant aux problématiques du territoire sur la période 2020-2025. Ainsi les actions majeures engagées lors du précédent PLH (2012-2019) telles que le Programme d'Intérêt Général (PIG), le programme de renouvellement urbain, l'intervention auprès des copropriétés fragiles ou dégradées, la production de logements locatifs sociaux dans le cadre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et la lutte contre l'habitat indigne seront poursuivies. Elles sont complétées par l'objectif général de production de logements neufs de manière équilibrée sur l'ensemble de l'agglomération et par celui concernant l'amélioration du parc existant, en cohérence avec objectifs fixés par le SCOT de la Région Mulhousienne.

Les objectifs chiffrés du PLH sont :

- une augmentation de la population de 3000 habitants dans l'agglomération dans les 6 ans du PLH (2020-2025),
- un rythme de production de logements neufs de 650-700 logements/an dans l'agglomération soit au global entre 3900 et 4200 logements sur la période,
- la remise sur le marché de 110 logements vacants/an (660 sur la période du PLH).

Le PLH tel que proposé permet également l'atteinte en 2025 des objectifs fixés par la loi SRU de 20 % de logements locatifs sociaux LLS. Pour atteindre ce taux, près de 1 850 logements (environ 300 logements annuels) sont à produire sur la période 2020-2025.

Environ 1 400 d'entre eux, soit près de 220 logements, le seront en production neuve et comprendront :

- un tiers de PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) correspondant aux logements à destination des populations les plus modestes,
- un tiers PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) pour les populations à revenus intermédiaires,
- un tiers PLS (Prêt Locatif Social) pour les populations plus aisées pouvant bénéficier d'un logement social et PSLA (Prêt Social de Location-Accession) qui correspond à l'accession sociale à la propriété.

La part restante, environ 450 logements, soit environ 75 logements annuels, sera issue du parc privé existant via des mesures de conventionnement. Ce conventionnement sera favorisé par la mise en place d'une politique publique spécifique de la part de m2A.

En termes de procédure, le présent dossier de PLH arrêté a été transmis aux communes qui disposent d'un délai de deux mois pour se prononcer.

A l'issue de ce délai et au vu des avis exprimés, une nouvelle délibération sera présentée pour prononcer le deuxième arrêt du projet de PLH.

Ce dernier sera ensuite transmis à l'Etat pour avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement qui disposera d'un délai de 2 mois pour se prononcer.

Sur cette base, le Préfet rendra son avis dans un délai d'1 mois. Si l'avis est assorti de demandes motivées de modifications, un nouveau projet devra être approuvé par délibération et le processus de validation repris en sollicitant les communes. Si au contraire, l'avis est favorable, le PLH pourra être adopté via une nouvelle délibération du Conseil d'Agglomération et sera transmis aux personnes morales associées.

Le Conseil Municipal,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5216-53,
- VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L302-1 et suivants,
- VU la délibération du 30 septembre 2019 du Conseil d'Agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération arrêtant le projet de PLH,

 Emet un avis favorable sur le projet de PLH arrêté.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

## **POINT 5. Demande de subvention**

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Mongin qui rappelle l'implication du club Pass'Temps dans l'organisation de la fête des aînés et propose une participation de la commune au financement des animations qui auront lieu ce jour pour un montant de 340 € ;

**Le Conseil Municipal, après délibération**

 **Approuve la proposition**

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

**POINT 6. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.**

- Concessions dans les cimetières :
  - 1<sup>ère</sup> demande de concession de cimetière : C n° 7
  - 1<sup>ère</sup> demande de concession de cimetière : C n° 8
  - 1<sup>ère</sup> demande de concession de cimetière : B n° 13
  
- Droit de préemption urbain

N° DIA	Section	Parcelle	Superficie M²	Lieu des travaux	Décision
28/2019	28	211/33	587	10 rue des Jonquilles	./.
29/2019	34	112/25	644	25 rue du Maréchal Galliéni	./.
30/2019	28	386, 526, 527, 530	226	18 rue des Jasmins	./.
31/2019	24	100/58, 217/58	261	2 rue du Général Lafayette	./.
32/2019	33	76	596	82 Avenue Bruat	./.
33/2019	21	131/57	613	22 rue Saint-Georges	./.
34/2019	28	556/29	482	Lotissement les Jonquilles	./.
35/2019	28	558/29	546	Lotissement les Jonquilles	./.
36/2019	3	124/42	624	41 rue Principale	./.

**POINT 7 : Interventions des délégués communautaires.**

M2A : conseil d'agglomération DUSSOURD Francis	Forum du 25/11  Propreté 2020
SYNDICAT SIAEP du BA.BA.RU : - FAIVRE Jean Michel - FRARE Francis	./.
SYNDICAT DU SIVU B.P. HARDT : - FAIVRE Jean Michel - GIRARD Francis	./.
SYNDICAT DU DOLLERBAECHLEIN : - VOGEL Maurice - MOST Gérard - FRARE Francis - NISSELIÉ Michaël	Discussion en cours sur l'avenir du syndicat
SYNDICAT DE L'ILL : - DUSSOURD Francis, - VOGEL Maurice.	

**POINT 8 : Divers.****A. CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS :**

Monsieur le Maire expose :

Suite au départ en retraite de l'agent instructeur mise à disposition par convention par la ville de Wittelsheim, la commune a demandé au syndicat des Communes de l'île Napoléon de lui proposer les services de ses techniciens pour l'instruction du droit des sols. Le SCIN propose également le suivi de la conformité des travaux, service actuellement non assuré par la ville de Wittelsheim.

Vu l'article L.5211-4-2 du code général des collectivités territoriales concernant les services communs non liés à une compétence transférée ;

Vu l'article L.422-1 et L.410-1 du code de l'urbanisme, définissant le maire comme l'autorité compétente pour délivrer les permis de construire, d'aménager ou de démolir, les déclarations préalables et les certificats d'urbanisme ;

Vu l'article L.422-8 du code de l'urbanisme supprimant la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'État pour toutes communes compétentes appartenant à des EPCI de 10 000 habitants et plus ;

Vu l'article R.423-15 du code de l'urbanisme autorisant la commune à confier par convention l'instruction de tout ou partie des dossiers de demande d'autorisation du droit du sol à une liste fermée de prestataires ;

Vu la délibération du comité syndical validant la constitution d'un service instructeur mutualisé du droit des sols au sein du syndicat de communes de l'île Napoléon ;

En application de l'article R 423-15-b du Code de l'Urbanisme, le maire propose de confier aux services du Syndicat des Communes de l'île Napoléon, l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol, et de l'autoriser à signer la convention s'inscrivant dans le cadre des dispositions du Code l'Urbanisme issues de l'ordonnance 2005-1527 du 8 décembre 2005 et du décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007, et notamment l'article R 423-15 du Code de l'Urbanisme.

Ces règles conventionnelles, toutes à la fois :

- respectent les responsabilités de chacun d'entre eux, en précisant leurs rôles respectifs et en définissant les conditions de la transmission des dossiers et des propositions de décision,
- assurent la protection des intérêts communaux,
- garantissent le respect des droits des administrés, en assurant la fluidité du dispositif et l'application des délais règlementaires.

La mission d'instruction exercée par le SCIN pour le compte de la commune donnera lieu à rémunération.

La commune de RUELISHEIM versera annuellement au SCIN à réception du décompte établi par ce dernier, la somme correspondant au service rendu l'année civile précédente (année n-1) Pour mémoire coût de la prestation (moyenne des 3 dernières années) : 12 500€

La convention sera conclue pour une durée indéterminée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et pourra être dénoncée à tout moment par préavis de 6 mois.

Le Conseil Municipal,

- **Ouï** l'exposé de Monsieur le Maire, et après débat,
- ✚ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'instruction des autorisations et actes d'occupation du sol et toute pièce y afférent.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

B. Présentation des rapports annuels sur la qualité du service d'eau potable des SIAEP BABARU et SIVU de la Hardt,

**Le conseil Municipal prend acte**

C. Présentation des différentes essences des jardins qui seront plantés sur et aux abords de la place ;

**Le conseil Municipal prend acte**

D. Mobilisation des riverains de la chapelle contre l'installation d'un poulailler ;

**Le conseil Municipal prend acte**

E. Participation de la commune à la manifestation Sprochrenner qui aura lieu le 30/05/2020

**Le conseil Municipal prend acte**



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole aux membres du Conseil Municipal.

*FAIVRE Jean-Michel : présentation du programme de la cérémonie inaugurale de la Place et armistice du 11 novembre*

*MONGIN Paulette : présentation du programme de la fête des aînés ; âges maintenus à 68 ans ; participation au service de 8 apprentis du lycée des métiers de Thann ; chants et animations musicales.*

*Question du sens interdit de la rue de l'Eglise ? le sens interdit sera maintenu et un essai de sens prioritaire sera testé entre la rue de l'Eglise et la rue Principale*

*MOST Gérard : le séquoia angle Bruat- Général de Gaulle dans la cité est abîmé*

*FRARE Francis : voiture en stationnement abusif rue du 3 février*

*VOGEL Maurice : confirme la participation de Madame HORN au repas des aînés*

Aucun autre Membre du Conseil Municipal n'ayant de question à poser ou de remarque à formuler, Monsieur le Maire remercie, les intervenants et les membres du Conseil Municipal.



Levée de la séance : 21h45



**Tableau des signatures**  
**pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
**de la Commune de Ruelisheim**  
**de la séance du 7 novembre 2019**

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 19 septembre 2019,
2. Sécurité en traverse d'agglomération : programme 2020,
3. Aménagement de la Place du Village : mise en place de toilettes publiques,
4. Avis sur le projet de Plan Local de l'Habitat arrêté,
5. Demande de subvention,
6. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
7. Interventions des délégués communautaires,
8. Divers.

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
DUSSOURD Francis	Maire		
FAIVRE Jean-Michel	1 <sup>er</sup> Adjoint		
BADER Pascale	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
SCHIRCK Damien	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
MONGIN Paulette	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
VOGEL Maurice	Conseiller municipal		
KOEGLER Sabine	Conseillère municipale		
FRARE Francis	Conseiller municipal		
MOST Gérard	Conseiller municipal		
SCHMUCK Corinne	Conseillère municipale		
RAMUNDI Robert	Conseiller municipal		
HORN Patricia	Conseillère municipale		
GIRARD Francis	Conseiller municipal		
NICOLOSI Nathalie	Conseillère municipale		
PLAISANT Charles	Conseiller municipal		
GOLLING Karine	Conseillère municipale		
NISSLÉ Michaël	Conseiller municipal		
BIHR Camille	Conseillère municipale		
VOGT Clémence	Conseillère municipale		